

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3793**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Mission Part-Dieu - Assistance au management de projet - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3793**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Mission Part-Dieu - Assistance au management de projet - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La mission Part-Dieu a en charge le pilotage et la mise en œuvre des actions, projets, opérations dans le cadre du projet global de développement Lyon Part-Dieu, intégrant les volets urbain, économique et communication.

Elle souhaite se doter d'une mission d'assistance couvrant les domaines d'intervention suivants :

- le management du projet dans ses différentes composantes stratégiques et opérationnelles,
- le montage et le déploiement des projets nouveaux ou expérimentaux, notamment avec des entreprises privées,
- le pilotage et la coordination des projets par secteur et par thématique,
- la production de documents d'information et de reporting sur la mise en œuvre et l'avancement du projet global.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché relatif à l'assistance au management de projet pour la mission Part-Dieu à Lyon 3°.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 140 000 € HT, soit 167 440 € TTC et maximum de 560 000 € HT, soit 669 760 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 octobre 2012, a classé les offres et choisi celle de la société ALGOE.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à l'assistance au management de projet pour la mission Part-Dieu à Lyon 3° et tous les actes contractuels y afférents, avec la société ALGOE, pour un montant minimum de 140 000 € HT, soit 167 440 € TTC et maximum de 560 000 € HT, soit 699 760 € TTC.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 6228 - fonction 824 - opération n° 0P06O0978.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.